Niveau : 3ème année LMD.

Module : Initiation aux langues de spécialité.

Cours : La langue de spécialité et la langue générale.

* 1. Langue générale et langue de spécialité

 Maria Teresa Cabré a décrit la langue générale, prise dans le sens de langue commune, de la façon suivante: Une langue donnée est donc constituée par un ensemble diversifié de sous-codes que le locuteur emploie en fonction de ses modalités dialectales et qu'il sélectionne en fonction de ses besoins d'expression et selon les caractéristiques de chaque situation de communication. Cependant, au-delà de cette diversité foisonnante, toute langue possède un ensemble d'unités et de règles que tous ses locuteurs connaissent. Cet ensemble de règles, d'unités et de restrictions qui font partie des connaissances de la majorité des locuteurs d'une langue constitue ce qu'on appelle la langue commune ou générale. (Cabré, 1998: p. 115).

 Nous pouvons aussi préciser cette définition en ajoutant que la langue générale:

 [Est un réservoir général où puisent les différentes langues de spécialité] (Pitch et Draskau, 1985: p. 33).

 Quant à la définition de la " langue de spécialité, nous semble qu'il n'y a pas de consensus sur l'appellation, ni sur la définition. Suivant les auteurs, on parle de langue spécialisée, de langue de spécialité, de langage technique, de vocabulaire spécialisé, de vocabulaire scientifico-technique, etc. Galisson et Coste donnent des “ langues de spécialité " la définition suivante:

 «  Expression générique pour designer les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier ». (Galisson et Coste 1976: 511).

 Pour Lerat, La notion de langue spécialisée réfère à: « une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées ». (Lerat 1995: 20).

 La définition donnée par Dubois est la suivante:

«  On appelle langue de spécialité un sous-système 11, nb rassemble linguistique tel les spécificités linguistiques d'un domaine particulier ». (Dubois . 2001: 40).

 La définition de Cabré insiste, quant à elle, sur l'aspect terminologique des langues de spécialité: « Les langues de spécialité sont les instruments de base de la communication entre spécialistes. La terminologie est l'aspect le plus important qui différencie non seulement les langues de spécialité de la langue générale, mais également les différentes langues de spécialité. » (Cabré 1998: 90)

 Il convient de remarquer la circularité de ces définitions, ce qui traduit la difficulté de définir précisément la notion de " langue de spécialité ". Mais, il convient aussi de noter que selon ces définitions, les langues de spécialités ne sont pas à dissocier de la langue générale, car elles en font partie intégrante. Elles utilisent le même système de règles en syntaxe et en grammaire et ne font qu'une en ce sens. Ces approches envisagent ainsi la langue de spécialité comme un sous-ensemble de la langue générale et donc le vocabulaire de spécialité comme le continuum de la langue générale. C'est au niveau sémantique que se note la distinction et c'est au niveau du vocabulaire que l'analyse doit porter.

 Notons enfin, que malgré les nombreuses études qui ont été menées sur la langue de spécialité (LSP), il est encore difficile de bien la définir, Les chercheurs n'étant pas toujours d'accord sur l'extension à donner à ce concept. Nous la définirons en ces termes: la langue de spécialité témoigne d'un usage particulier de la langue générale lorsqu'elle est utilisée dans une situation de communication qui implique la transmission d'information relevant d'un champ d'expériences particulières.

* 1. De la langue générale à la langue de spécialité

 Il importe de positionner la notion de langue de spécialité par rapport à la langue générale. Il apparaît pertinent ici de distinguer, à l'intérieur de la langue générale, entre langue commune normalement partagée par tous les membres de la communauté linguistique et langue courante enrichie d'emprunts à des champs d'expérience spécialisés.

 Si une langue de spécialité se définit par rapport à la langue commune, quelles relations les unissent? Les langues de spécialités sont-elles des sous-ensembles de la langue commune, des variantes lexicales de la langue commune (dans le sens où seul le lexique ferait la différence entre langue commune et langue de spécialité)?

 Il convient de préciser que nous entendons par « langue commune » la langue non-marquée, non-spécialisée (“ Langue de spécialité s'oppose à langue commune " Dubois . 2001: 440)', et que " langue générale " désignerait la totalité de la langue, c'est-à-dire « langue commune » + « langues de spécialité ». Pour Cabré (1998: 112), entre la langue commune et les langues de spécialité, il existe une différence de degré plutôt que de nature, et la spécificité des langues de spécialité se manifeste surtout au niveau de l'usage. Ainsi:

 « Les unités de la langue commune sont employées dans les situations que l'on peut qualifier de non-marquées, (...) les situations dans lesquelles on emploie les langues de spécialité peuvent être considérées comme marquées ».(Cabré 1998: 115) Les langues de spécialité se distingueraient de la langue commune par leurs situations d'utilisation et par le type d'information qu'elles véhiculent.

 Les mouvements entre langue commune et langue spécialisée ont fait l'objet de plusieurs travaux". On a observé que ces mouvements se font à double sens. Or, le transit des unités lexicales ne se fait pas par sauts quantiques et il n'existe pas de bande interdite entre les niveaux de langue. Au contraire, les migrations terminologiques se font en continu, passant de la langue commune à la langue spécialisée et inversement par une zone mixte où des unités de la langue commune se chargent de valeurs spécialisées et où des unités d'une langue spécialisée, étant devenues tellement banalisées, sont prêtes à s'intégrer à la langue commune. De plus, cette zone mixte intermédiaire subit une évolution dans le temps. Elle peut d'abord se démarquer de la langue spécialisée, d'une part, et de la langue commune, d'autre part, acquérant un statut indépendant parfois éphémère mais qui, en tout état de cause, n'a pas pour mission de perdurer. Ensuite, elle assure la transition entre langue spécialisée et langue support de l'intersection entre les deux. On observe finalement commune avant d'être l'agent un recouvrement partiel de la langue commune courante par la langue spécialisée banalisée au point qu'il soit impossible de distinguer l'une de l'autre, sinon dans la nuance de tel ou tel usage. Ce phénomène de fusion diachronique garantit, en quelque sorte, l'existence d'un continuum dans l'échelle des niveaux de la langue.

Travaux dirigés :

 Les thèmes des travaux ont été dictés pour les étudiants des groupes 1, 2, 5, 6 avant les vacances du printemps.